

Broken Dawn en concert



Le batteur rombéchat Arto Grassier (à g.) et le guitariste sainte-marie Léo Gloria présenteront leur album «L'improviste». PHOTO UNA

Le jeune groupe de rock de la vallée, Broken Dawn, sera en concert vendredi à la médiathèque du Val d'Argent, à Sainte-Croix-aux-Mines.

Sainte-Croix-aux-Mines. Ils présenteront des morceaux de free-rock, leur marotte de l'été dernier : dans le home studio Le Libertia de Rombach-le-Franc, ils avaient enregistré un album intitulé «L'improviste» sorti à l'automne, sous le label indépendant Idiophonics Records. Et si le public est suffisamment sage, les deux instrumentistes de la vallée ont promis d'interpréter l'un ou l'autre morceau de leur futur album, en cours d'enregistrement.

► Vendredi 27 avril à 20 h 30, médiathèque du Val d'Argent. Concert gratuit, sur inscription (places limitées) : 03 89 58 35 85.

LE BAC APPROCHE À GRAND PAS pour ces deux élèves de terminale S, mais ils parviennent néanmoins à caler un concert entre deux révisions, en plein milieu des vacances scolaires de printemps. Le guitariste sainte-marie Léo Gloria et le batteur rombéchat Arto Grassier qui forment le groupe « Broken Dawn », donneront vendredi un aperçu de leur talent musical au rez-de-chaussée de la médiathèque du Val d'Argent, à

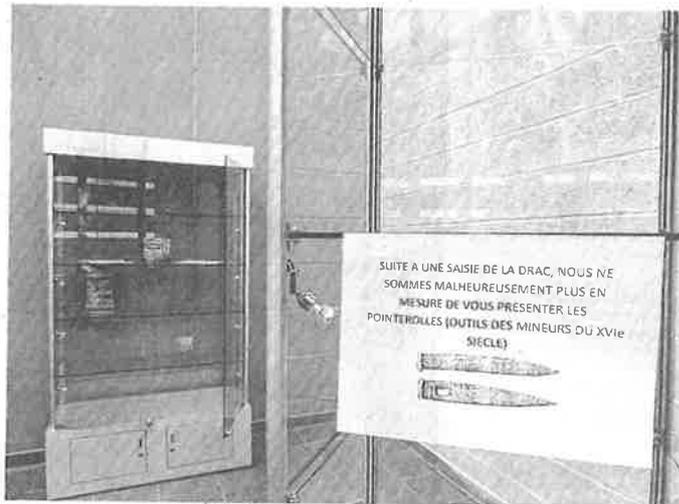
Les douanes saisissent des pointerolles au parc Tellure

Le parc minier Tellure a été perquisitionné par le service des douanes de Strasbourg il y a quelques semaines. Une trentaine de pointerolles ont été saisies sur place. Les objets archéologiques ont été remis à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour être expertisés.

Ce sont des visiteurs dont se serait bien passé Xavier Rustenholz, directeur du parc minier Tellure. Huit douaniers sont venus perquisitionner l'établissement il y a quelques semaines. Les douanes avaient des soupçons de fouilles clandestines (les fouilles archéologiques sont assujetties à des autorisations préalables par la DRAC) et de vente d'objets archéologiques. Les fonctionnaires des finances étaient notamment à la recherche de pointerolles. Ce sont des outils de mineurs du XVI^e siècle. Le mineur les tient à une main pour les percuter avec une massette.

Un détecteur de métaux découvert dans les locaux

Ils ont trouvé une trentaine de ces pièces étalées sur un atelier. Les objets archéologiques ont été saisis et remis à la direction régionale des affaires culturelles pour expertise. La valeur marchande du lot aurait été évaluée à moins de 500€. Les douaniers ont aussi constaté la présence d'un détecteur de métaux dans les locaux de Tellure. Le directeur du parc Tellure a été



Les douaniers ont saisi une trentaine de pointerolles au parc Tellure. PHOTO DINA

entendu sur place puis au service des douanes à Entzheim. « Ce sont des objets que l'on retrouve régulièrement à la faveur de travaux comme l'an dernier lorsque nous avions réalisé une mise en sécurisation de la galerie. Nous avions entreposé ces pointerolles dans l'attente de pouvoir les présenter au pu-

blic », indique Xavier Rustenholz se défendant d'avoir mené des fouilles non autorisées. La plupart de ces pointerolles auraient été retrouvés sur ces différents chantiers d'entretien de la mine. Le directeur subodore que l'intervention des douanes soit dû à une dénonciation. « Les dou-

niers savaient pertinemment ce qu'ils devaient venir chercher », Xavier Rustenholz est aussi inquiet pour les expositions temporaires futures. « Les collectionneurs mettaient à disposition des objets anciens. Ils vont certainement y réfléchir à deux fois avant de nous prêter leurs pièces. »

V.M.

FAITS DIVERS

SAINTE-MARIE-AUX-MINES

chef de groupe.

Feu de détritus

Les pompiers de Sainte-Marie-aux-Mines sont intervenus dimanche vers 15h10 sur la friche TASM à Sainte-Marie-aux-Mines. Les soldats du feu sont restés une demi-heure sur place. Ils sont intervenus avec un fourgon pompe tonne, une échelle pivotante et le véhicule

Feu de broussaille

Les pompiers sont intervenus dimanche vers 17h pour un feu de broussaille au chemin Saint-Michel à Sainte-Marie-aux-Mines. Le camion citerne feu de forêt moyen a été engagé. Le feu s'est propagé sur 40m².

L'AGENDA

L'ÉPÈVRE

Tournoi de tennis de table

► **MARDI 1^{er} MAI.** L'Association Sports et Loisirs de Liépvre organise son 22^e tournoi de tennis de table, mardi 1^{er} mai, à la salle polyvalente de Liépvre. Le départ de la compétition aura lieu à 9h pour les premières séries. La cotisation est de 3€ par série (6€ pour le double). Sandwichs possibles à midi (3€), repas sur réservation.

Le tournoi est ouvert aux amateurs qui se disputent le challenge « Delagoutte » et aux jeunes de moins de 16 ans. Il est également ouvert aux licenciés qui se disputent le challenge Knecht ainsi qu'aux dames qui joueront pour le challenge Odile. La remise des prix est prévue à partir de 18h30. De nombreux lots récompenseront les participants (3 premiers de chaque série). Les renseignements et pré-inscriptions sont à faire au 06 40 60 90 52 ou à liepvreag@gmail.com

SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Stationnement interdit

► **MERCREDI 25 AVRIL.** En raison de travaux de fouilles pour le raccordement d'un branchement gaz au niveau du 201 rue Clemenceau à Sainte-Marie-aux-Mines, le stationnement sera interdit, aujourd'hui, au droit de l'immeuble.

Tour en vélo électrique

► **DU DIMANCHE 29 AVRIL AU MARDI 1^{er} MAI.** Dans le cadre

du Salon «Mouv sans carbone», en partenariat avec le Vélo Club, des tours en forêt seront proposés pour tester des vélos électriques. Rendez-vous à 11h, 14h, 15h, 16h et 17h, à Val Expo, tous les jours. Pas de réservation. Gratuit

Services municipaux fermés

► **LUNDI 30 AVRIL.** En raison de la fête du travail le mardi 1^{er} mai, les services municipaux (mairie, police municipale, services techniques municipaux, piscine) seront fermés lundi toute la journée.

Exposition de sculptures céramiques

► **JUSQU'AU JEUDI 3 MAI.** La galerie de la Mine d'Argents, 40 rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines accueille actuellement une exposition de sculptures céramiques de Gaby Kretz et ce, jusqu'au jeudi 3 mai. La galerie est ouverte du jeudi au samedi de 14h30 à 18. Entrée libre.

Marché aux puces de l'Ascension

► **JEUDI 10 MAI.** Le grand marché aux puces de l'Ascension organisé par l'ACAPS aura lieu jeudi de l'Ascension de 6h à 18h. Tarifs: espace linéaire 5 m à 10€, location d'une table 5€, location d'un banc 2€. Les inscriptions sont prises à l'ACAPS, 105, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines. Renseignements: 06 72 02 80 51 ou 06 88 60 64 37.

Afin de réaliser des travaux d'aménagement du futur office de tourisme intercommunal du Val d'Argents dans les anciens locaux de l'espace Musées, un déménagement avait été entrepris en janvier. L'opération n'a pas été sans souci. La DRAC est intervenue. Aucune autorisation n'avait été demandée pour le déplacement de pièces archéologiques.

FERMÉ DEPUIS DEUX ANS, le bâtiment du défunt espace Musées en Val d'Argent doit abriter le nouvel office du tourisme intercommunal. En janvier dernier, Xavier Rustenholz, responsable de l'Epic, missionne une entreprise afin de, notamment, déménager une meule et un morceau d'une paroi de fourneau du XVI^e siècle. Ces pièces lourdes et imposantes transigent par le Perron du bâtiment avant d'être transférées dans la salle polyvalente du parc Tellure.

Un transfert non autorisé dans les locaux de Tellure

La Direction régionale des affaires culturelles a été alertée par ce déplacement non autorisé de pièces archéologiques. Afin de comprendre pourquoi les démarches avaient été entreprises sans en informer au

SAINTE-MARIE-AUX-MINES Espace Musées

Un déménagement sensible



Des pièces archéologiques de l'espace musées en Val d'Argent ont été répertoriées par la DRAC. PHOTO DINA

préalable l'Etat, une responsable de la DRAC et un représentant de la fédération du patrimoine minier sont venus rencontrer Xavier Rustenholz en présence notamment des élus Jean-Pierre Hestin et Philippe Jaegi. L'archiviste David Bouvier était aussi présent. Membre de la fédération du patrimoine minier, un archéologue a été mandaté par la DRAC afin de mener un recensement des pièces enco-

présentes au sein de l'espace Musées et dans les locaux du parc Tellure.

Un inventaire des pièces a été effectué

Le spécialiste est notamment resté deux après-midis au parc minier afin de répertorier les différentes pièces ayant été déplacées. « Ce qui est très surprenant, c'est que personne ne s'est soucié de ces pièces archéologiques pendant les deux

ans de fermeture. En tout état de cause, on pouvait se dire que ces pièces nous appartenaient puisque nous récupérons les locaux. Il suffit que nous organisions un déménagement pour que tout le monde se réveille », s'étonne Xavier Rustenholz, directeur de l'office de tourisme. Les pièces archéologiques devaient intégrer le fonds du pôle archéologique départemental rhénan de Sélestat. »

V.M.

DINA, Mercredi 25/4/2018



Le motard n'a pu être sauvé. PHOTO L'ALSACE - NADINE MULLER

Un motard suisse âgé d'une soixantaine d'années est décédé, hier, des suites d'un violent choc avec une camionnette. Le drame s'est produit vers 13 h 15, sur la D 473, reliant Héisingue à Folgensbourg, à hauteur du croisement avec la D21IV menant vers Attenschwiller.

D'après les premières constatations, le conducteur de la camionnette, âgé d'une quarantaine d'années, venait de Folgensbourg et se dirigeait vers Attenschwiller lorsque la

collision a eu lieu. Légèrement blessé, il a été transporté au centre hospitalier de Mulhouse.

Quant au motard, polytraumatisé et en arrêt cardio-respiratoire à l'arrivée des pompiers de Saint-Louis, il n'a pu être sauvé malgré les efforts des équipes médicales.

La D 473 et une partie de la D21IV ont été barrées par le conseil départemental, le temps de l'intervention des secours.

N. M.

GUÉMAR RN 83

2,68 g d'alcool au volant : six mois avec sursis

Contrôlé avec 2,68 g d'alcool à la suite d'une sortie de route, dimanche vers 15 h sur la RN 83 à hauteur de Guémars dans le sens Sélestat-Colmar (notre édition de lundi), le conducteur de la camionnette a comparu devant la justice selon la procédure du plaider-coupable.

Il a écoupé de six mois de prison avec sursis et de six mois d'interdiction de circuler sur le territoire français. Ce chauffeur ukrainien, qui transportait des palettes de prospectus pour le compte d'une société polonaise, risquerait donc fort d'aller en prison s'il venait à être contrôlé au volant en France ces six prochains mois, ou en état d'ivresse ces cinq prochains

années. Le véhicule, dont deux pneus ont éclaté lors de l'accident, est actuellement immobilisé dans le Haut-Rhin. Enfin, son permis de conduire, immédiatement retenu, a été remis aux autorités ukrainiennes qui pourront le lui rendre quand elles le jugeront opportun. Libéré à l'issue de 24 heures de garde à vue, le conducteur avait expliqué avoir bu de la bière et du vin blanc - manifestement en grande quantité - quelques heures avant la sortie de route, à l'occasion d'une pause du côté de Strasbourg. Très agité dans la voiture des gendarmes le conduisant à l'hôpital pour des examens de contrôle, il avait porté des coups de pied en se débattant, mais aucun militaire n'a été blessé.

J.-F.S

TRAIN BÂLE MULHOUSE

Pétard mouillé

Lundi, le TER Bâle-Strasbourg de 6 h 19 accusait un retard de 6 minutes à l'arrivée en raison, selon l'annonce faite par le contrôleur, de la détonation d'un pétard sur la voie qui avait obligé le train pour des raisons de sécurité, à rouler à 30 à l'heure. L'information avait intrigué les passagers. En fait, il ne s'agissait pas d'un petit engin explosif du genre fusée, jeté sur les rails par une main imprudente ou malveillante. Renseignement pris, « un pétard »

dans le jargon de la SNCF, est un dispositif de sécurité pour protéger les agents dans une zone de travaux, qui déclenche une détonation au passage du train pour prévenir celui-ci de l'obstacle et l'obliger à s'arrêter, et à appliquer les procédures prévues dans ce cas : rouler à vitesse réduite. Sauf qu'en l'occurrence, il semble que l'objet en question ait été oublié sur la voie, sans raison. Bref, il s'agissait plutôt d'un pétard mouillé.

PAYS DE BITCHE

Stèle nazie : perquisition en Allemagne

En début d'année, le Pays de Bitche avait été secoué par la découverte, près de Volmunster, sur un terrain privé, au bord d'un chemin emprunté par des marcheurs, d'une stèle qui célèbre la 17^e SS Panzergrenadier Division. Une unité de cette division SS avait été suspectée d'avoir massacré 124 habitants, dont cinquante enfants, du village de Maillé, en Indre-et-Loire, le 25 août 1944. Le monument mettait en avant la devise *Drauf, dran und*

durch qui signifie « En avant, on y va, tête baissée ». Hier matin, des perquisitions ont été menées par la police du Land de Sarre à Püttlingen, au nord de Völklingen, au domicile du propriétaire du terrain de Volmunster (Moselle), un ressortissant allemand âgé de 34 ans. En présence d'un enquêteur français, des objets et des données informatiques ont été saisis. Ils serviront dans la poursuite de l'enquête.

LE CARNET

► **DIPLOMATIE.** - À l'occasion de la visite d'Eleonora Ortiz Williams, ambassadeur du Honduras en France, et du ministre de l'ambassade du Honduras, Ivan Caceres Andino, en présence du nouveau consul honoraire du Honduras, le consul honoraire de Malte, Eric Mayer-Schaller, a donné une réception en leur honneur au consulat de Malte, en présence de nombreux diplomates, consuls et amis.

► **PROTECTION DE L'ENFANCE.** - Alain Mazeau, président de la Passerelle d'azur, association d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance, a été élu vice-président de la Fédération nationale des ADEPAPE lors du 60^e congrès à l'hôtel de ville de Paris. L'Alsace a été mise à l'honneur ce même jour avec l'élection de Monique Wamsler au poste de réviseur aux comptes de la fédération.

Cinq mois ferme pour avoir roulé sur un bébé

L'homme qui est passé en voiture sur les jambes d'un bébé de 10 mois, le week-end dernier à Bischheim, était jugé mardi par le tribunal correctionnel de Strasbourg.

Il explique avoir voulu « rabattre » sa voiture qui était mal garée. Le Bischheimois de 41 ans qui a accidentellement roulé sur les jambes d'un bébé de 10 mois samedi soir (nos précédentes éditions) a donné sa version des faits mardi, en comparution immédiate, en se disant « sincèrement désolé ».

« Le véhicule dépassait légèrement de l'emplacement », reprend-il. Prenant le volant, il n'a pas vu le nourrisson qui jouait à côté de la roue avant droit, dans un angle mort. « J'ai vérifié les rétroviseurs gauche, droit et en haut », assure le quadragénaire qui sait que ce parking de la rue de Vendenheim « est souvent fréquenté par des enfants » du quartier.

L'automobiliste a écrasé une première fois les jambes du petit garçon en reculant, puis une seconde fois en repartant vers l'avant quand il a été alerté par les témoins. « Je ne sais pas quoi dire... », bredouille-t-il dans le box des prévenus.

« Questions légitimes » Présente au tribunal de grande instance de Strasbourg, la mère de la jeune victime a donné des nouvelles rassurantes de son enfant. « Il va très bien, déclare la jeune femme en écrasant une larme. Il a vraiment eu beaucoup de chance. »

L'audience n'a toutefois pas été tendre pour elle. Le procureur Gueorgui Varbanov estime que des « questions légitimes » se posent à son endroit : « Comment se fait-il qu'un garçon de 10 mois circule sur un parking à côté d'une voiture, et qu'il joue juste à

côté de la roue ? Comment se fait-il qu'un conducteur entre dans ce véhicule et que personne ne prenne de précaution ? »

« Ça ne vous viendrait pas à l'idée d'appeler les urgences ? »

Une observation reprise par l'avocat du prévenu, qui évoque un « exceptionnel concours de circonstances ». « Il a conscience qu'il a failli enlever la vie d'un enfant. Il s'en veut terriblement », ajoute M^e Rayan Zaïen. Reste que son client a été déposé positif au cannabis et qu'il a tenté, juste après les faits, de mettre l'accident sur le dos de son épou-

se. Une « faute », concède M^e Zaïen, que l'automobiliste met sur le compte du « choc. J'ai eu énormément peur pour l'enfant et pour moi. » « Vous roulez sur un gosse de 10 mois et votre premier réflexe est de vous barrer et de mettre en cause votre femme ? tance le procureur en requérant sept mois de prison ferme. Ça ne vous viendrait pas à l'idée d'appeler les urgences ? »

Déjà condamné en 2011 pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, le prévenu a été reconnu coupable, hier, de blessures involontaires par conducteur ayant fait usage de stupéfiants. Il a été condamné à sept mois de prison dont cinq ferme - mais aménageables. Son permis de conduire est annulé, il ne pourra pas le repasser avant un délai d'un an. ■

AURÉLIE POUVRET

MULHOUSE

Jusqu'à cinq ans ferme pour les escrocs

Six prévenus, dont un notaire, étaient jugés depuis lundi par le tribunal correctionnel de Mulhouse dans une affaire d'escroquerie hors du commun qui a fait quatre victimes pour un préjudice de plusieurs centaines de milliers d'euros.

LES SIX PRÉVENUS, qui comparaissent lundi et hier au tribunal de Mulhouse (notre édition d'hier), avaient un rôle bien défini : Mustapha Bouadjadja, 35 ans, se faisait passer pour un patron suisse ; Tahar Bouras l'aidait à organiser ses « rendez-vous d'affaires » ; Youcef Chetouani avait séduit la première victime et avait commencé à lui soutirer de l'argent ; un notaire mulhousien, un prétendu homme d'affaires et sa secrétaire donnaient de la crédibilité aux transactions financières. M^e Virginie Haller, représentant la première victime, une femme de 77 ans, a mis en avant « son courage d'être présente et d'affronter ceux qui l'ont flouée ». M^e Corinne Vuillemin a relevé

la vulnérabilité du père et de sa fille, deux autres victimes qu'elle défend : « J'ai compris que ces deux personnes avaient des difficultés à se faire comprendre et à comprendre ce que je leur disais. » Il a donc été très facile pour les prévenus de leur soutirer de l'argent. Pour le procureur Régis Seille, il s'agit d'une « affaire hors du commun par l'importance des sommes d'argent, par la façon dont les victimes ont été dépourvues et par la présence d'un notaire qui a donné une caution légale ». Selon lui, les deux principaux prévenus se sont partagé les rôles de chefs d'orchestre.

Il a requis 3 ans de prison pour Bouadjadja, 4 ans pour Bouras, 8 mois pour Youcef Chetouani, 4 mois avec sursis pour la fausse secrétaire qui a aussi prêté son compte bancaire pour faire transférer les fonds, 5 mois ferme pour le faux homme d'affaires, et 2 ans dont un an avec sursis pour le notaire ainsi qu'une interdiction définitive d'exercer sa profession. Les avocats des deux princi-

aux prévenus ont peiné à défendre leurs clients. M^e Thomas Boutillier, pour Tahar Bouras, indique qu'il « était intervenu tardivement quand Bouadjadja avait déjà mis la main sur les victimes ». Quant à Bouadjadja, il a collaboré avec les enquêteurs et prépare activement sa reconversion en prison, ont plaidé M^e Alex Civallo et Yousef Almi.

Costumes et dialogues

Selon M^e Christophe Roussel, qui défendait le séducteur Youcef Chetouani, son client « s'est laissé embarquer dans cette galère. Il était qualifié de pigeon par les deux autres. » M^e Christelle Hardouin estime que ses clients, les deux figurants, « ont été utilisés par Bouadjadja et Bouras. Ils ont reçu une partie de leur costume et leur discours pour jouer leur rôle. Leurs dialogues ont été répétés. Quand ils ont vu que quelque chose clochait, ils ont trouvé une excuse pour partir au plus vite. »

Concernant le notaire, « il est faux de dire que sans lui, il n'y

aurait pas eu de détournement », souligne M^e Pierre Schultz qui regrette que les interventions d'un agent immobilier et d'un banquier n'aient pas été relevées. Selon l'avocat, le notaire reconnaît avoir été complice d'abus de faiblesse et s'engage à verser 100 000 € de provision à la deuxième victime. Mustapha Bouadjadja et Tahar Bouras ont été condamnés à 5 ans de prison et à une interdiction de séjour dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, et le Territoire de Belfort pendant 5 ans ; Youcef Chetouani à 1 an ferme et 1 an avec sursis ; la fausse secrétaire à six mois ferme et 12 avec sursis ; le faux homme d'affaires à 5 mois. Quant au notaire, il a écoupé d'un an de prison avec sursis et d'une interdiction d'exercer pendant deux ans.

Le préjudice de la première victime a été réévalué à 336 640 €. Elle recevra 10 000 € pour le préjudice moral. Le père et sa fille percevront 283 619 €, puis chacun 5 000 € pour le préjudice moral. ■

ISABELLE LAÏNE

SAINTE-MARIE-AUX-MINES

La douane saisit des objets archéologiques au parc Tellure

Le parc minier Tellure à Sainte-Marie-aux-Mines a reçu la visite des douaniers il y a quelques semaines. Les fonctionnaires du service des finances soupçonnaient des fouilles clandestines et des reventes d'objets archéologiques.

Les douaniers ont découvert une trentaine de pointeroles sur un atelier. Ces outils de mineurs en fer datent du XVI^e siècle, période d'exploitation des mines d'argent à Sainte-Marie-aux-Mines. La valeur marchande du lot aurait été évaluée à moins de 500 €. Les pointeroles ont été saisies. Elles auraient été remises à la Direction régionale des affaires culturelles pour expertises.

Un détecteur de métaux a aussi été découvert dans les locaux du site touristique.

Le directeur de Tellure a été auditionné sur place. Il a ensuite été convoqué dans les locaux des douanes à Entzheim quelques jours plus tard.

« Ce sont des objets que l'on retrouve régulièrement à la faveur de travaux comme l'an dernier, lorsque nous avions réalisé une mise en sécurisation d'une galerie de mines. Nous avions entreposé ces pointeroles dans l'attente de pouvoir les présenter au public », indique le directeur du site.

Les pointeroles auraient été découvertes lors de différents chantiers d'entretien.

MULHOUSE

Disparition d'objets au Mise : les précisions de Sotheby's

À la suite de notre article concernant la disparition d'objets au Musée de l'Impression sur étoffes à Mulhouse (notre édition du 21 avril), la société Sotheby's de vente d'objets d'art aux enchères a tenu à préciser que, contrairement à ce que nous avons écrit, les vases Gallé n'étaient pas inscrits sur un catalogue de vente.

En fait, deux des trois vases manquants dans les réserves du musée se sont bien retrouvés chez Sotheby's qui a alors alerté le Mise. Sotheby's tient à faire savoir qu'elle vérifie la provenance de chacun des objets qui lui sont confiés avant de les inscrire sur un

catalogue de vente. Deux des trois vases volés ont donc été retrouvés, mais le troisième est toujours manquant, ainsi qu'un nombre important de carreaux Hermès. Si les vases font partie du fonds de la Société industrielle de Mulhouse (Sim) qui les avait acquis il y a plus d'un siècle, et déposés au musée, les carreaux, eux, appartiennent bien au Mise, Hermès faisant régulièrement don de ses créations à l'établissement mulhousien. Notons encore que le salarié du musée qui est absent depuis plusieurs semaines n'a toujours pas fait surface et n'a pas encore été entendu par la police.

TTE-RTE 04

DNA - Mercredi 25/4/2018